

St-Pierre, le 20 décembre 2017

**Compte-rendu du CTL du 19/12/17**

En ce 19/12/17, s'est déroulé en local un CTL, dont l'ordre du jour portait sur les emplois.

Ace titre, la section **FO DGFIP 974** a commencé le dit CTL par une liminaire ci joint.

Ce CTL s'ouvre avec une politique ambiante de suppressions de postes.

Ainsi **FO DGFIP 974**, s'y est rendu non pas pour cautionner cet état de fait mais pour défendre les services déjà au bord de la noyade ou chaque absence (congé, maladie, etc) plonge l'ensemble des équipes dans une gestion catastrophique ou ne renne que les tensions et désarrois.

Comme nous le savions déjà la donnée initiale portant sur 34 postes en moins est ramenée au chiffre plus modeste mais au combien inacceptable pour les services de -3.

En réalité -4 mais création d'une I div pour la BCR.

**FO DGFIP 974**, souligne que une création d'un A+ pour des suppressions de postes au sein des services. **Inadmissible.**

La «proposition» de la direction pour ces emplois en moins, se porte sur le poste de gardien du site de champ fleuri, d'un poste de contrôleur EDR non pourvu et lors d'un départ d'un B de l'EDR un aute poste sera supprimé. Pour la direction la DRFIP contribue aussi à l'effort national.

Mais notre DRFIP reconnaît et cela est important que le ration des charges sur agent sest plus importnt ici qu'en métropole.

Dès lors pourquoi des suppréssions?

**FO DGFIP 974**, souligne que les postes déjà en sous effectif ne subissent pas une diminution synonyme de sanction et parfaitement injuste du fait des efforts faits quotidiennement.

Mais, il y un mais, cette équipe EDR, dont la qualité n'est plus à démontrer va se trouver de fait devant une charge encore plus forte.

Ainsi, **FO DGFIP 974**, donne le **vote abstention**, car les services ne subissent pas de baisse injuste du nombre d'agent, mais, une seule structure en porte toute la charge.

**Après ce point unique : la section FO DGFIP 974, aborde plusieurs points dont:**

**-1- Quid du service Produits divers de la direction.**

Au sein de l'inter-région commence un regroupe de ces services sur un seul site. La question soulevée est de savoir si La Réunion est dans ce protocole ou non? Réponse de la direction : oui, mais pas de transfert ni suppression car c'est notre DRFIP qui absorbe celui de Mayotte.

Quid alors de la charge en plus et du nombre d'agent?

Question au importante, car ce CTL porte sur les emplois (suppressions). Les charges sont minimales selon la direction.

**FO DGFIP 974** pense que cela est sous-évalué.

**-2- Poste de la Région.**

La direction est au courant des effectifs et des réformes structurelles qui portent des charges de plus en plus importantes sur cette équipe au combien efficace.

La direction propose et acte la création d'un poste de B dans l'immédiat.

La section **FO DGFIP 974** insiste que cela ne doit pas priver ce service des agents de l'EDR le cas échéant.

Demande entendu par la direction.

**-3- CSRH et SIA, sont les nouveaux services des RH pour les agents de notre DRFIP.**

**FO DGFIP 974** soulève sa crainte de voir s'éloigner encore un peu plus nos RH de toutes les équipes et agents de notre DRFIP.

Réponse, non cela permettra de distinguer les sujets courants et simples et d'avoir une plate forme plus forte sur des sujets techniques.

La question sous entendu de FO DGFIP 974, porte sur le sort de nos agents, nos collègues qui verront leurs missions partir.

Sujet d'un prochain CTL.

**-4- Service RH, CVT.**

**FO DGFIP 974**, montre à la direction que au sein de notre DRFIP nombreux sont les structures dans lesquelles un climat voir une tension latente règne. Tension entre agents et encadrants, tension sur une gestion du service inadéquate, tension entre contribuables et agents, etc.

Les agents sont de plus en plus mal et il ne faut pas grand chose pour qu'un incident n'éclate.

La direction abonde dans ce sens et est sur le dossier.

Mais en a t elle averti les agents? NON. Est ce normal dès lors de laisser se dégrader un climat au combien tendu?

**FO DGFIP 974**, insiste fortement que ces problèmes se reglent le plus rapidement, il en va de l'intégrité morale, psychique voir physique des agents, et il incombe à l'employeur d'en assurer la protection.

Engagement pris par la direction, dont l'équipe CVT (condition de vie au travail) a été conviée au présent CTL.